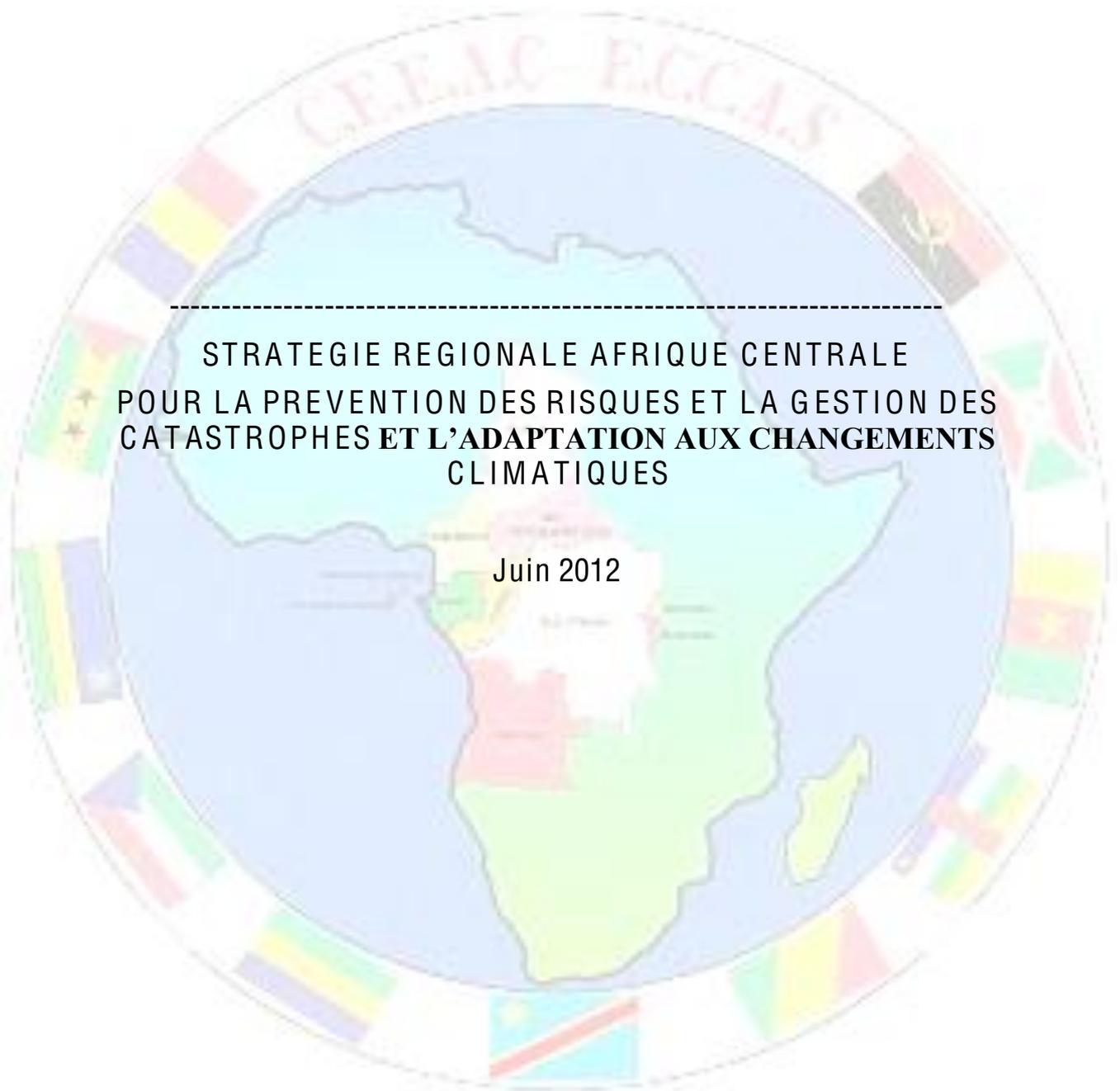




ECONOMIC COMMUNITY OF CENTRAL AFRICAN STATES
COMUNIDAD ECONOMICA DE LOS ESTADOS DEL AFRICA CENTRAL
COMMUNAUTE ECONOMIQUE DES ETATS DE L'AFRIQUE CENTRALE
COMUNIDADE ECONOMICA DOS ESTADOS DA AFRICA CENTRAL

(E.C.C.A.S.)
(C.E.E.A.C.)
(C.E.E.A.C.)
(C.E.E.A.C.)



Résumé

La Région de l'Afrique centrale est le théâtre d'un éventail impressionnant de situations d'urgence. On y trouve les inondations, les épidémies, les tremblements de terre, les éruptions volcaniques, les glissements de terrain, les pollutions, les émanations des gaz toxiques, les guerres, les mouvements des populations internes (déplacés) et externes (réfugiés), les accidents, les naufrages de bateaux, des précipitations déficitaires occasionnant des cas de sécheresse, les érosions, les vents violents et cyclones tropicaux... pour ne citer que ces quelques aléas.

Ces catastrophes, résultant de la combinaison des aléas naturels et des vulnérabilités ont connu, depuis les deux dernières décennies, une augmentation aussi bien en fréquence qu'en intensité et constitue une menace constante sur la vie et les moyens de subsistance des populations. Elles soumettent à dure épreuve la stabilité des Etats, entament les infrastructures socio-économiques et réduisent par conséquent et de manière considérable, les chances de réalisation des Objectifs du Millénaire pour le Développement (OMD) au premier rang desquels figure celui de la réduction de l'extrême pauvreté et de la faim. D'où la nécessité d'agir et de manière méthodique, et l'engagement de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale (CEEAC) de faire de la Gestion des Risques de Catastrophes, une des priorités de ses domaines d'intervention en matière environnementale. L'idée est d'empêcher si possible la manifestation du risque (prévention), de limiter si possible l'aggravation des phénomènes aléatoires (atténuation), de prendre des mesures pour faire face à l'impact négatif des aléas (préparation), d'intervenir efficacement en cas de catastrophe (secours et assistance), en apportant un appui efficace aux victimes (relèvement – réhabilitation - reconstruction) et de développer un socle plus sécurisant des acquis et du potentiel de développement durable.

A ces jours, et cela presque dans tous les Etats de l'Afrique Centrale, les réponses aux catastrophes sont ad hoc et se déclenchent tard en période post-catastrophe. Elles n'ont donc pas incité une approche d'anticipation des événements prévisibles et une préparation pour y faire face. Cette faiblesse dénote d'un manque de politiques et/ou de stratégies, de législations, de cadres institutionnels, d'allocation des ressources nécessaires, de personnel formé, et des structures de coordination en la matière.

Une Stratégie politique s'inspirant du Cadre d'Action de Hyogo (CAH), de la Stratégie Régionale Africaine et de son Programme d'Action devra traduire la vision de la Région Afrique Centrale autour de laquelle vont s'articuler un Plan d'action de préparation et de réponse aux catastrophes, ainsi que des plans de prévention des risques. Il relève de la responsabilité de l'institution de donner des orientations stratégiques qui permettront à tous les Etats de la Région et à toutes les parties prenantes, d'offrir leurs services avec efficience et efficacité.

Dans cette perspective, la présente Stratégie détermine les axes stratégiques d'intervention et énonce les priorités d'action.

C'est, en effet, dans ce contexte qu'il faut placer sa formulation qui s'inscrit dans la dynamique du Cadre d'Action de Hyogo pour 2005-2015: *Construire des Nations et des Communautés résilientes face aux catastrophes*» et se propose d'adapter la Stratégie Régionale Afrique aux réalités de la Région Afrique centrale.

La Stratégie Régionale Afrique Centrale s'articule autour de trois volets ci-après :

Le premier volet (Première partie) est consacré aux aspects contextuels liés à la problématique de la gestion des catastrophes qui prévaut dans le monde et en Afrique avant de s'appesantir sur l'état des lieux des catastrophes dans la Région. De plus, il brosse un tableau synoptique des risques récurrents, les lacunes constatées dans la mise en œuvre des activités de réduction des risques de catastrophe et les facteurs de vulnérabilité qui assujettissent les populations de la Région.

Le deuxième volet (Deuxième partie) expose le but et les objectifs de la Stratégie puis propose des orientations stratégiques en harmonie avec la Stratégie Régionale Afrique et le CAH avant de fixer pour chacun des axes stratégiques, les priorités d'intervention dans la Région d'Afrique centrale.

Le troisième volet (Troisième partie) présente les mécanismes devant assurer sa mise en œuvre à travers les structures institutionnelles, les mécanismes de financement et les indicateurs de suivi.

SOMMAIRE

PREMIERE PARTIE - GENERALITES

1. Contexte

- 1.1. Contexte international
- 1.2. Contexte régional

2. Etat des lieux

- 2.1. Bref aperçu des risques dans la Région Afrique Centrale
 - 1. Typologie des catastrophes dans la Région Afrique centrale
 - 2. Problèmes en matière de réduction des risques de catastrophes en Afrique centrale et principaux défis
- 2.2. Les facteurs de vulnérabilité aux catastrophes dans la Région

3. Fondement de la stratégie Régionale Afrique Centrale de prévention des risques

- 3.1. La Stratégie Régionale Afrique pour la RRC
- 3.2. Les dispositions (priorités) du Cadre d'Action de Hyogo
- 3.3. Le Programme d'action Elargi pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des risques de catastrophes
- 3.4. La vision politique de la CEEAC en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes

DEUXIEME PARTIE

4. But, objectifs et axes stratégiques

- 4.1. But
- 4.2. Objectifs
- 4.3. Les Axes et priorités stratégiques
 - 1. Engagement politique plus décisif pour la réduction des risques de catastrophe
 - 2. Une maîtrise des risques renforcée et des systèmes d'alerte précoce efficaces
 - 3. Meilleure gestion des connaissances et pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophes
 - 4. Réduction des facteurs de risque sous-jacents
 - 5. Meilleure préparation à la réponse aux catastrophes

TROISIEME PARTIE

5. Structures de mise en œuvre, financement et suivi

- 5.1. Structures institutionnelles de mise en œuvre
- 5.2. Financement de la stratégie

6. Mécanisme de suivi

- 6.1. Responsabilités
- 6.2. Indicateurs de suivi
- 6.3. Moyens de vérification

PREMIERE PARTIE :

GENERALITES

1. Contexte

a. Contexte international

Au moment où intervient l'élaboration de la Stratégie Régionale Afrique Centrale pour la prévention des risques et gestion des catastrophes, le monde est frappé de plein fouet par une crise financière sans précédent dont les effets pervers affectent de façon significative les économies des pays les moins nantis au rang desquels ceux de l'Afrique Centrale.

Le ralentissement de l'activité économique qui en résulte n'est pas sans incidence fâcheuse sur le bien-être des populations des pays considérés.

Cette situation s'est greffée sur une pluralité de défis auxquels la planète est confrontée allant du réchauffement climatique à l'explosion démographique en passant notamment par la pandémie du VIH/Sida, la recrudescence des maladies autrefois éradiquées, la crise alimentaire, l'accès difficile à l'eau potable, les violations des droits de l'homme et les flux migratoires. Ces défis touchent tous les pays sans distinction et aggravent leur vulnérabilité.

Par ailleurs, depuis plus de deux décennies, l'humanité toute entière se trouve confrontée à une forte augmentation des risques caractérisés par l'épuisement des ressources naturelles, la modification drastique des climats, les désastres, les guerres, le flux de réfugiés, etc. Hormis le VIH/sida, les catastrophes naturelles constituent la plus grande prévalence, notamment dans les pays du Sud où selon les statistiques, plus de 200 millions de personnes par an ont été touchées par ces fléaux ou des accidents technologiques depuis 1990 et plus de 60 000 personnes tuées chaque année selon la Croix-Rouge¹.

La question de la vulnérabilité humaine est devenue une préoccupation constante de la communauté mondiale toute entière. La prévention des risques et la gestion des catastrophes figurent d'ailleurs au rang des priorités implicites du point sept des objectifs pour le développement du millénaire répertoriés par l'Organisation des Nations Unies (ONU). Le 22 décembre 1989, cette auguste institution a décidé, par la résolution 44/236, de célébrer chaque deuxième mercredi d'octobre, la Journée Internationale de la Prévention des Catastrophes naturelles. La période de 1990 à 1999 a également été désignée Décennie Internationale de la Prévention des Catastrophes Naturelles (DIPCN). L'objectif étant de participer au niveau mondial à un effort constant de prévention des catastrophes naturelles, y compris la préparation aux catastrophes et l'atténuation de leurs effets.

Le changement climatique constitue l'une des principales causes des catastrophes dont est victime, en général, l'Afrique et en particulier, l'Afrique centrale. Ces catastrophes se traduisent par les sécheresses et les inondations aux conséquences néfastes au plan social, économique et environnemental.

1

Depuis 2009, à travers la participation de plus d'une centaine des Chefs d'Etats et de Gouvernements à la COP 15 à Copenhague au Danemark, la communauté internationale se mobilise de plus en plus pour la lutte contre les changements climatiques. A l'issue de la COP 16 et 17, tenues respectivement à Cancun au Mexique et à Durban en Afrique du Sud, des décisions importantes ont été prises notamment : la création d'un comité d'adaptation, l'appui aux pays pour la formulation des plans nationaux d'adaptation, la reconnaissance du processus REDD+ comme moyen de lutte contre les changements climatiques.

Réunis à Yokohama au Japon du 23 au 27 mai 1994 à l'occasion de la 1^{ère} Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes naturelles et dans le cadre de la DPCN ; aux côtés d'organisations non gouvernementales et d'organisations internationales ainsi que de représentants de la communauté scientifique, des milieux d'affaires, du secteur privé et des médias ; les États Membres de l'ONU et bien d'autres États ont adopté la Stratégie et le Plan d'action de Yokohama pour un monde plus sûr au XXI^e siècle.

Ces mesures d'envergure ont été suivies en 2000 par la création de la Stratégie Internationale de l'Organisation des Nations Unies pour la prévention des Catastrophes (ONU/SIPC) dont le Secrétariat Interinstitutionnel est l'instance de coordination des programmes d'action dans le cadre des mesures de prévention. Cette vision a été aussi présente au Sommet Mondial pour le Développement Durable tenu en 2002, en tant que question essentielle du développement durable.

A la 2^{ème} Conférence Mondiale sur la Prévention des Catastrophes (CMPC-II) de janvier 2005 à Kobé-Hyogo au Japon dont les conclusions constituent désormais la feuille de route pour la gestion des risques de catastrophe, la communauté mondiale s'est fixée comme objectifs principaux de faire valoir l'importance de la réduction des risques de catastrophes non seulement pour promouvoir des approches stratégiques et systématiques afin de faire face aux vulnérabilités mais aussi pour réduire les risques naturels. Elle a mis l'accent sur la planification du développement et sur la pratique en facilitant l'élaboration de réseaux et l'échange des pratiques exemplaires entre les acteurs travaillant dans le domaine. Au sortir de ce forum, la Déclaration de Hyogo 2005 et le Cadre d'Action de Hyogo pour 2005-2015, dont les grandes lignes font ressortir les cinq défis thématiques à relever pendant la décennie, ont été adoptés.

Les Communautés Economiques Régionales se sont vu attribuées des responsabilités dans la mise en œuvre de ces priorités mondiales.

b. Contexte régional

Selon le Rapport Mondial sur les Catastrophes 2001, 573 245 personnes sont décédées à la suite des catastrophes survenues en Afrique au cours de la décennie 1981-1990. Par ailleurs, des milliers de personnes perdent leur vie chaque année du fait des accidents de circulation.

Vivement préoccupée par les souffrances et la perturbation des activités de développement qu'engendrent ces catastrophes en Afrique et inspirée par la nouvelle donne interplanétaire, la 3^{ème} Session ordinaire du Sommet de l'Union Africaine tenue en Ethiopie du 06 au 08 juillet 2004 a favorablement accueilli la Stratégie Régionale Africaine de Réduction des Risques de Catastrophes, élaborée en collaboration avec le Secrétariat du NEPAD (Nouveau partenariat

pour le développement africain), avec l'appui du Secrétariat Interinstitutionnel de l'ONU-SIPC et la coopération du Programme des Nations Unies pour le Développement (PNUD) ainsi que de la Banque Africaine de Développement (BAD).

Ce document qui présente la stratégie mise en place par les pays africains pour la réduction des risques de catastrophe afin de contribuer à l'avènement d'un développement durable et à l'éradication de la pauvreté en intégrant la réduction des risques de catastrophe aux initiatives de développement, a été entériné lors de la 10^{ème} Réunion Ministérielle Africaine sur l'Environnement. Il suggère un certain nombre de grands axes d'action qui s'accordent avec le Cadre d'Action de Hyogo, et qui sont susceptibles de faciliter la gestion des catastrophes sur le continent.

Le Conseil Exécutif de l'Union Africaine, lors de sa 8^{ème} session ordinaire tenue du 16 au 21 janvier 2006 à Khartoum au Soudan a, par Résolution EX.CL/déc. 250 – VIII, approuvé le Programme d'action africain 2006-2010 sur la réduction des risques de catastrophes élaboré conformément à la stratégie, et exhorté tous les Etats membres de l'Union et les Communautés Economiques Régionales (CER) à le mettre en œuvre.

La prorogation et l'enrichissement du Programme d'Action pour couvrir la période jusqu'en 2015 a été débattu et accepté à la 2^{ème} Réunion Consultative de la Plate Forme Régionale en Mai 2009, adopté par la Conférence des Ministres en charge de la RRC et approuvé par le Conseil Exécutif de l'U.A. en 2010.

Les CERs ont la responsabilité de coordonner les initiatives entre les Etats dans le cadre de la stratégie Régionale Afrique et d'opérationnaliser le Programme d'Action sur la base de leurs stratégies régionales de réduction des risques de catastrophes.

C'est sous ce prisme que s'inscrit la présente Stratégie Régionale de la CEEAC pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes. Elle s'appuie sur les cinq priorités du Cadre d'Action d'Hyogo et qui s'inscrit sur la vision tracée par l'Union africaine.

2. Etat des lieux

2.1. Bref aperçu de la cartographie des risques au niveau des Etats de la CEEAC :

1. Typologie des catastrophes dans Région Afrique centrale

L'Afrique Centrale est exposée à des risques de catastrophes à typologies diverses, induisant une forte prévalence de vulnérabilité qui influe sur les efforts que mènent les Etats pour sortir du sous-développement.

Au cours des trente dernières années, la Région Afrique Centrale a enregistré une série de catastrophes, dont les plus importantes auront été, entre autres, les émanations de gaz toxiques, les éruptions volcaniques, les inondations, les glissements de terrains, les incendies et l'afflux des réfugiés. De surcroit, elle fait face aux intempéries, épidémies et à une multitude d'accidents de la voie publique. Ces populations sont exposées aux risques liés aux dangers suivants :

Les dangers d'origine géologique : les séismes, éruptions volcaniques, mouvements de terrain, émanations de gaz, coulées boueuses ;

Les dangers d'origine climatique et écologique : les cyclones tropicaux, les inondations, les sécheresses, tornades, orages, foudres, tempêtes, invasions acridiennes, érosion, ras de marée ;

Les dangers d'origine environnementale : la pollution environnementale ou la déforestation.

Les dangers d'origine sanitaire : diverses épidémies, pandémies et épizootie.

Les dangers d'origine anthropique ou technologique : les incendies, les risques chimiques, nucléaires, bactériologiques et de pollution, les accidents aériens, maritimes, ferroviaires et routiers, les risques liés au terrorisme et les conflits armés avec leurs hordes de réfugiés.

2. Problèmes en matière de réduction des risques de catastrophes en Afrique centrale et principaux défis.

Les études menées à divers niveaux et plus précisément celles réalisées par la Stratégie Internationale pour la Prévention des Catastrophes (ONUSIPC) affirment que les catastrophes constituent une menace pour le développement de l'Afrique. Les difficultés identifiées concernent la Région Afrique centrale de manière particulière à cause de certaines lacunes auxquelles les Etats sont confrontés pour mettre en place des cadres institutionnels, réaliser des évaluations et mettre en place des systèmes d'alerte rapide qui répondent mieux à leur réalité, développer des connaissances et initiatives locales en harmonie avec les nouvelles technologies, s'attaquer aux facteurs qui développent les risques et bien se préparer pour répondre aux catastrophes.

Ces lacunes se rapportent globalement aux domaines prioritaires suivants :

1. Inscription de la réduction des risques de catastrophes parmi les priorités et mise en place des cadres institutionnels
2. Amélioration et renforcement des évaluations des risques et des systèmes d'alerte précoce
3. Utilisation des connaissances, innovations et éducation pour la promotion de la réduction des risques de catastrophes dans les communautés
4. Réduction des facteurs de développement des risques
5. Renforcement de la préparation et de la réponse

Les Etats membres de la CEEAC reconnaissent le besoin de mettre en place une *approche* proactive, globalisante et soutenue de gestion des risques de catastrophe de manière à prévenir celles-ci et à réduire l'impact désastreux des aléas sur les vies et le développement socioéconomique des populations de la Région.

2.2. Les facteurs de vulnérabilités aux catastrophes en Afrique centrale

L'Afrique Centrale est caractérisée par une diversité géologique, climatique, écologique, ethnique et une biodiversité qui sont sources de catastrophes tant d'origines naturelles qu'humaines.

Certaines circonstances amplifiées par le développement des phénomènes naturels ou non, sont à l'origine de la sensibilité de l'espace communautaire aux effets des menaces.

L'analyse des éléments significatifs des Etats, des aspects physiques et socio-économiques, la capacité des services essentiels ainsi que la solidité des mécanismes locaux et traditionnels de réaction met en évidence l'extrême vulnérabilité des populations de cette partie du continent africain.

La prolifération des facteurs de cette vulnérabilité est doublement liée à une pluralité de facteurs débilissants et aux conditions sociales des populations. Car, entre les facteurs vulnérants, les composantes physiques et humaines des milieux constitués par des prédispositions naturelles (climats, géologie...) et des facteurs anthropiques aggravants, existe une cohésion intime. La manifestation du risque conjuguée avec la vulnérabilité est à l'origine de l'occurrence des catastrophes et des revers de fortune que subissent les populations.

Les catastrophes sont donc tributaires d'une parfaite combinaison du danger naturel et de la vulnérabilité. Elles contribuent à la dégradation du niveau de vie des populations et constituent par là même un frein à la croissance.

Il convient de relever que le taux de vulnérabilité croît au rythme de l'évolution technologique et si rien n'est fait pour combler le déficit de prévention et de prévision en termes de capacité opérationnelle, les catastrophes risqueront de constituer un sérieux handicap aux efforts d'amélioration des conditions de vie des populations.

3. Fondement de la stratégie Afrique centrale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes

3.1. La Stratégie Régionale Afrique pour la réduction des risques de catastrophe

L'élaboration d'une Stratégie Régionale Afrique de Prévention des risques de catastrophe avait été décidée en juin 2003 au cours de la réunion africaine consultative sur la Prévention des Risques de catastrophes en Afrique. Ce travail avait été précédé d'un état des lieux de la Prévention des risques de catastrophes en Afrique dont les conclusions communiquaient des lacunes dans les domaines suivants : les structures institutionnelles, l'identification des risques, la gestion du savoir, la gouvernance et les réponses d'urgence.

Au terme d'un processus consultatif qui avait impliqué les CERs et les Etats, la Stratégie avait été officiellement reconnu en juillet 2004 lors du Sommet de l'Union Africaine, tenu à Addis-Abeba en Ethiopie.

La Stratégie Régionale Afrique pour la réduction des risques de catastrophe s'était fixé un certain nombre de stratégies pour atteindre ces objectifs :

1. Engagement politique accru vers la réduction des risques de catastrophe ;
2. Meilleure identification et évaluation des risques de catastrophe ;
3. Meilleure gestion des connaissances relatives à la gestion des risques de catastrophes ;
4. Prise de connaissance accrue de la réduction des risques de catastrophes au sein de la population ;
5. Meilleure gouvernance des institutions impliquées dans la réduction des risques de catastrophes ;
6. Intégration de la réduction des risques de catastrophe à la gestion des réponses aux urgences.

Pour sa mise en œuvre, des dispositions institutionnelles ont été prises et les CERs sont chargées entre autres de :

- L'interprétation de la Stratégie régionale et du Programme d'Action Elargi au profit des Etats membres ;
- La facilitation de la mise en œuvre des stratégies et programmes sous-régionaux dans le droit fil de la stratégie régionale Africaine, du Programme d'Action et du CAH ;
- La coordination ;
- La promotion à travers la création des plates-formes ;
- La préparation des programmes de mobilisation des ressources ;
- La facilitation de l'intégration de la prévention des risques de catastrophes dans les initiatives de développement durable.

3.2. Les dispositions (priorités) du Cadre d'Action de Hyogo

Le 22 janvier 2005 à Kobe, Hyogo au Japon, les Nations réunies à la Conférence mondiale sur la Prévention des catastrophes ont adopté le Cadre d'Action de Hyogo (CAH) 2005 – 2015 : Pour des nations et des collectivités résilientes face aux catastrophes.

Le Cadre d'Action de Hyogo, s'appuyant (i) sur un certain nombre de considérations, notamment : la forte volonté de prévenir les catastrophes, la responsabilité qu'ont les Etats d'assurer leur propre développement durable bien qu'évoluant dans un contexte de coopération fondé sur la concertation, la détermination de faire de la RRC une partie intégrante des politiques, plans et programmes relatifs au développement durable – l'intégration de la notion de sexospécificité dans les politiques, plans et programmes, la diversité des cultures, groupes d'âge et catégories de populations vulnérables, l'accès des collectivités et des autorités locales aux informations et aux ressources nécessaires, le renforcement de la coopération et l'intensification de l'aide au niveaux international et régional, la promotion d'une culture de la prévention et la mise en place des systèmes d'évaluation des risques et d'alerte rapide ..., (ii) sur les conclusions de l'examen de la Stratégie de Yokohama et (iii) au regard des travaux de la conférence de Kobe, avait retenu 5 priorités ci-après :

1. Veiller à ce que la réduction des risques de catastrophe soit une priorité nationale et locale et à ce qu'il existe, pour mener à bien les activités correspondantes, un cadre institutionnel solide.
2. Mettre en évidence, évaluer et surveiller les risques de catastrophe et renforcer les systèmes d'alerte rapide.
3. Utiliser les connaissances, les innovations et l'éducation en vue d'instaurer une culture de la sécurité et de la résilience à tous les niveaux.
4. Réduire les facteurs de risque sous-jacents.
5. Renforcer la préparation en prévision des catastrophes afin de pouvoir intervenir efficacement à tous les niveaux lorsqu'elles se produisent.

Pour la réalisation des objectifs de Cadre d'Action de Hyogo, les CERs ont été invitées à apporter toutes les facilités y afférentes.

3.3. Le Programme d'Action Elargi pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Africaine sur la Prévention des risques de catastrophes. (2006 – 2015)

Celui-ci a été conçu et adopté en 2005 lors de la Première Conférence Ministérielle Africaine sur la Prévention des risques de catastrophes tenu à Addis Abeba en Ethiopie, pour mettre en œuvre la Stratégie Régionale Afrique. Il a été par la suite approuvé par Décision de la huitième Session Ordinaire du Conseil Exécutif de l'Union Africaine en janvier 2006 à Khartoum au Soudan. Il a été revu pour couvrir la période jusqu'en 2015 lors de la 2^{ème} Réunion Consultative de la Plate Forme Régionale en Mai 2009, adopté par la Conférence des Ministres en charge de la RRC et approuvé par le Conseil Exécutif de l'U.A. en 2010.

Le Programme d'Action Elargi pour la mise en œuvre de la Stratégie Régionale Afrique réitère aux CERs les mêmes responsabilités d'interprétation de la Stratégie, de facilitation de la mise en œuvre des Stratégies et Programmes Sous-Régionaux, de coordination, de promotion des plates-formes, de mobilisation des ressources et de facilitation de l'intégration de la Prévention des risques de catastrophes dans les initiatives de développement durable.

3.4. La vision politique de la CEEAC en matière de prévention des risques et de gestion des catastrophes

Les questions relatives à la gestion des risques de catastrophe se situent au centre de la mission de la CEEAC, et sont inscrites sur quatre des douze axes d'orientation de sa Politique générale en matière d'environnement et de gestion des ressources naturelles. Il s'agit des axes d'orientation stratégique 1, 4, 5 et 11 qui traitent respectivement de la lutte contre la dégradation des sols, la sécheresse et la désertification, de la conservation et gestion durable des ressources forestières d'Afrique Centrale, de la lutte contre les changements climatiques en Afrique Centrale et de l'évaluation et alerte rapide pour la gestion des catastrophes naturelles ou provoquées.

Dans ce domaine, la CEEAC encourage les Etats membres à mettre en place des politiques à long terme de RRC et des mécanismes d'alerte rapide ainsi que des systèmes d'intervention.

DEUXIEME PARTIE :

BUTS, OBJECTIFS ET AXES STRATEGIQUES

4. But, objectifs et axes stratégiques

4.1. But de la stratégie

Le but de la présente Stratégie de la Communauté Economique des Etats d'Afrique Centrale pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes dans la Région Afrique Centrale est de contribuer à l'atteinte du développement durable et la diminution de la pauvreté à travers la réduction substantielle des impacts sociaux, économiques et environnementaux des catastrophes conformément à la Stratégie Régionale Africaine et au Cadre d'Action de Hyōgo.

4.2. Objectifs de la stratégie

Conformément aux cinq priorités du Cadre d'Action HYOOGO 2005-2015 et à la Stratégie de la Région Afrique ainsi que son Plan d'Action pour la mise en œuvre de la Stratégie, la CEEAC devra, à travers son Secrétariat Général et les Gouvernements de ses Etats membres :

- 1) Créer des conditions d'un engagement politique plus décisif afin de renforcer le cadre juridique et législatif relatif à la RRC
- 2) Encourager les gouvernements et toutes les parties prenantes à prévoir et accroître les ressources pour l'élaboration et l'application de stratégies, politiques, programmes, lois et règlements concernant la RRC dans tous les secteurs et à tous les échelons
- 3) Améliorer l'identification et l'évaluation des risques de catastrophes ;
- 4) Créer et/ou renforcer les systèmes d'alerte précoce ;
- 5) Favoriser l'utilisation des connaissances, les innovations et l'éducation pour une culture de la sécurité et de la résilience au niveau des Etats ;
- 6) Promouvoir la sensibilisation du public en matière de prévention des risques de catastrophes afin de contribuer à la réduction des facteurs des risques sous-jacents;
- 7) Améliorer la préparation aux catastrophes pour des réponses promptes, coordonnées et efficaces.

4.3. Les grands axes et priorités stratégiques

De façon générale, beaucoup d'Etats de l'Afrique Centrale sont dépourvus de stratégie efficace en matière de gestion de catastrophes, et ce, malgré les efforts fournis par certains d'entre eux. Dans divers pays, les structures établies n'existent que de nom, sans une intervention effective sur le terrain. Cependant, certains organismes jouent un rôle primordial aussi bien dans la prévention que dans la gestion de certains cas de catastrophes.

Il y a lieu de coordonner les efforts des Etats, des organisations tant nationales qu'internationales, de la Société civile et des collectivités en donnant une ligne de conduite à travers les orientations stratégiques.

La stratégie sous régionale de la CEEAC pour la prévention des risques et la gestion des catastrophes comprend cinq axes stratégiques ci-après :

Axe stratégique 1 : Engagement politique plus décisif pour la réduction des risques de catastrophe

L'intégration de la réduction des risques de catastrophes dans les politiques et stratégies de développement est tributaire de la volonté politique des dirigeants et décideurs tant au niveau de la Sous-région qu'à celui des Etats pour :

- Faire de la réduction des risques de catastrophes une priorité ;
- Créer une culture de la réduction des risques de catastrophes ;
- Mettre en place ou créer des conditions institutionnelles favorables ;
- Faciliter la création des cadres nationaux et la promotion ou le renforcement des plates formes nationales ;
- Renforcer les capacités des institutions et des communautés à risque.

L'engagement politique seul ne suffit pas. La mise en œuvre des activités s'y rapportant exige la mise à disposition des moyens humains, matériels et financiers nécessaires.

Priorité 1.1. : Inscrire la RRC dans les documents de la stratégie de réduction de la pauvreté des Etats membres.

Priorité 1.2. : Créer et/ou renforcer des cadres institutionnels de la réduction des risques de catastrophes ;

Priorité 1.3. : Formuler une législation nationale relative à la réduction des risques de catastrophes;

Priorité 1.4. : Renforcer les capacités managériales et opérationnelles de la CEEAC en matière de réduction des risques de catastrophes et adaptation aux changements climatiques en fournissant des moyens humains, techniques et financiers nécessaires ;

Par ailleurs, l'élaboration ou l'adoption d'une Stratégie n'est rien sans ressources financières suffisantes pour sa mise en œuvre. Le Secrétariat général de la CEEAC et les gouvernements

ont la responsabilité de prendre des mesures adéquates pour mobiliser les ressources nécessaires à affecter aux domaines et secteurs liés à la RRC.

- Priorité 1.5. : Créer un Fonds pour la réduction des risques de catastrophes pour susciter un attrait des donateurs ainsi que des autres partenaires.
- Priorité 1.6. : Sensibiliser les Gouvernements pour prévoir et/ou accroître les lignes budgétaires destinées à la RRC.
- Priorité 1.7. : Encourager la mise en place des instruments financiers nouveaux et originaux et renforcer ceux qui existent pour gérer les risques de catastrophe et en promouvoir l'application.
- Priorité 1.8. : Promouvoir et développer des partenariats avec le secteur privé et les organisations intergouvernementales et internationales pour la mobilisation des ressources.
- Priorité 1.9. : Promouvoir et développer les partenariats entre les pouvoirs publics, la société civile et les ONG pour une gestion plus efficiente de la réduction des risques de catastrophes.

Axe stratégique 2 : Une maîtrise des risques renforcée et des systèmes d'alerte précoce efficaces

Pour bien appréhender les risques de catastrophes, il faut pouvoir mesurer le degré de menace que comporte le danger, la valeur des biens – en vies humaines et en éléments d'actifs – exposés à cette menace, la sensibilité par rapport aux dangers, en terme de vulnérabilité et de capacité d'action, et les mesures prises pour protéger les valeurs humaines. Les termes le plus souvent associés aux catastrophes sont: dangers naturels (aléas), vulnérabilité et risque.

Tenant compte du caractère dynamique des aléas et des facteurs de vulnérabilité, la Stratégie se propose de réaliser et de mettre à jour périodiquement la cartographie des zones à haut risque par l'organisation des ateliers et la collecte des informations générale de base qui permettent la localisation des menaces.

Le processus d'identification et d'évaluation des risques sera participatif, et pour être efficace, la Stratégie facilitera l'amélioration des connaissances et pratiques d'évaluation des risques et des vulnérabilités ainsi que la promotion de meilleurs systèmes d'alerte tant moderne que traditionnels.

La mise en œuvre des priorités ci-dessous exige un renforcement des capacités organisationnelles et le développement des partenariats avec les centres et institutions compétents dans la recherche, la mise à disposition des produits, l'interprétation et la diffusion des données relatives à la réduction des risques de catastrophes.

- Priorité 2.1. : Dresser la cartographie des zones à risque au sein de la Région Afrique centrale et au niveau des Etats.

- Priorité 2.2. : Améliorer les connaissances, techniques et pratiques d'identification et d'évaluation des risques et des vulnérabilités, et élaboration des guides de procédure.
- Priorité 2.3. : Appuyer les efforts de perfectionnement des méthodes et des moyens scientifiques de surveillance et d'alerte précoce par la recherche.
- Priorité 2.4. : Développer des partenariats formels avec les centres de recherche, les services météorologiques, les centres nationaux de données, les observatoires nationaux des risques et toute autre institution similaire pour le partage d'informations, l'interprétation et la diffusion des données relatives à la RRC.
- Priorité 2.5. : Mettre en place des systèmes perfectionnés de recueil, d'analyse, et de diffusion des informations statistiques sur les catastrophes, leurs conséquences et les pertes qu'elles occasionnent ;
- Priorité 2.6. : Renforcer et développer les capacités organisationnelles de la CEEAC par la création d'un observatoire de prévention des catastrophes et d'une banque des données pour l'Afrique centrale.

Axe stratégique 3 : Meilleure gestion des connaissances et pratiques relatives à la réduction des risques de catastrophes

En Afrique les collectivités locales et les populations développent des initiatives pour réduire les risques de catastrophes. Il est important de faire en sorte que les perspectives locales sur le sujet ne soient pas perdues de vue et que les priorités internationales et régionales soient élaborées en tenant compte de l'avis, du savoir-faire de ceux qui pratiquent la réduction des risques au niveau local. Ceci est particulièrement nécessaire en Afrique où des organisations locales, des ONG et des acteurs de la société civile jouent un rôle vital dans ce domaine, en développant des mécanismes de prévention de ces risques.

Quatre domaines concernent la gestion des connaissances : gestion de l'information et de la communication, éducation et formation, sensibilisation du public et recherche.

Pour ce qui est de la gestion de l'information, la Stratégie restera préoccupée par la distribution dans les délais de l'information par des médias et des réseaux appropriés.

Les activités du domaine de l'éducation et de la formation, concernent principalement l'inclusion de la RRC dans les programmes scolaires et la diffusion de connaissances traditionnelles et des programmes communautaires de formation.

Pour ce qui est de la sensibilisation, il s'agira de la promotion de l'utilisation des connaissances, des innovations, des meilleures pratiques et du partage d'informations pour contribuer à faire de la résilience des communautés face aux catastrophes une réalité et d'intégrer dans leurs mœurs la culture du danger, du risque et par conséquent les amener à accroître la résilience. Ces mesures pourront être envisagées dans le cadre de campagnes médiatiques, de séminaires et de formations pratiques qui devront inclure les décideurs et les leaders d'opinion. L'utilisation des Nouvelles Technologies de l'Information et de la Communication ainsi que des systèmes d'information géographique pourront y être associées.

Dans le domaine de la recherche, la stratégie se chargera de l'amélioration de la qualité et de la disponibilité des données tout en favorisant le dialogue et la coopération entre les scientifiques et les professionnels qui s'emploient à réduire les risques de catastrophe. Elle mettra en évidence la collaboration en matière de recherche sur le plan international et régional.

- Priorité 3.1. : Promouvoir le rôle des médias en vue d'améliorer et de renforcer la diffusion des informations relatives à la RRC et de promouvoir une culture de la résilience face aux catastrophes et une forte participation des collectivités.
- Priorité 3.2. : Inciter et/ou faciliter la promotion de l'intégration de la Prévention des Risques dans les systèmes d'éducation formelle et informelle et de recherche.
- Priorité 3.3. : Promouvoir certaines connaissances et techniques des communautés locales qui tiennent compte des cultures spécifiques, de la sexo-spécificité et des groupes vulnérables ;
- Priorité 3.4. : Promouvoir l'utilisation de toutes les technologies disponibles pour diffuser l'information ;
- Priorité 3.5. : Favoriser et améliorer le dialogue et la coopération entre les scientifiques et les professionnels qui s'emploient à réduire les risques de catastrophe et encourager l'instauration de partenariats entre les parties prenantes, notamment celles qui s'occupent des aspects socioéconomiques;
- Priorité 3.6. : Favoriser et encourager toute initiative visant à faciliter l'interprétation des données scientifiques fournies par des institutions de recherche, les centres de données et autres structures similaires ;
- Priorité 3.7. : Renforcer les capacités des Universités et Institutions de recherche qui développent des initiatives dans le domaine de la prévention et de la gestion des risques de catastrophes, ainsi que de l'adaptation au changement climatique.

Axe stratégique 4 : Réduire les facteurs de risque sous-jacents

Les catastrophes naturelles ont un coût élevé des pertes en vies humaines, et un profond impact sur les infrastructures économiques et sociales dans un écosystème déjà fragile. Bien que les aléas naturels fassent partie intégrante de notre environnement, il y a lieu de reconnaître que l'activité humaine a pour conséquence soit d'accroître, soit de réduire la vulnérabilité des communautés face à ces dangers et aux catastrophes qu'ils engendrent. Le mode de développement, surtout pour ce qui est de la persistance de la pauvreté généralisée, du rythme effréné d'une urbanisation non-contrôlée et de la dégradation de

l'environnement ont rendu plusieurs régions et pays plus vulnérables par rapport aux menaces.

Croissance rapide et accroissement de la pauvreté dans les zones urbaines. Il est constaté, en Afrique Centrale, que l'expansion urbaine se produit de façon rapide et non-contrôlée; l'utilisation des sols ainsi que la construction d'infrastructures ne sont pas planifiées. La migration vers les zones urbaines ou vers les régions sujettes aux catastrophes naturelles, où la terre est bon marché accroît de façon significative les dangers qui pèsent sur les villes et leurs populations. Les lois relatives au contrôle de l'utilisation des sols ne découragent en général pas les établissements illégaux où les constructions sont mal conçues et faites en matériaux de mauvaise qualité.

La pauvreté et les nuisances faites à l'environnement dans les zones rurales. Beaucoup de pauvres vivent dans les zones rurales et dépendent énormément des ressources naturelles pour leur survie. En conséquence, la dégradation de l'environnement et des ressources naturelles provoquées par la pression démographique, la déforestation, la destruction des berges des rivières, les cultures sauvages installées à flanc de coteau, réduisent les protections naturelles contre les dangers. On peut citer par exemple l'érosion des sols et la disparition de la couverture végétale qui réduisent la capacité des sols à absorber les fortes pluies, ce qui contribue à causer des glissements de terrain et des inondations.

Mauvais choix de politiques. Dans la plupart des zones à haut risque, on constate de sérieuses insuffisances au niveau de l'aménagement territorial et des directives relatives au bâtiment et aux travaux publics. Bien souvent on ne prévoit même pas les ressources nécessaires à la maintenance pour garantir la capacité des infrastructures à résister aux catastrophes naturelles.

La Stratégie Sous régionale Afrique Centrale se préoccupe de l'équilibre qui puisse exister entre les objectifs qui visent la réduction des risques de catastrophes et ceux de la vision globale du développement durable. Elle se chargera de l'intégration, à tous les niveaux, de la RRC aux politiques et stratégies de développement durable.

- Priorité 4.1. : Promouvoir l'intégration de la réduction des risques liés à la variabilité climatique et aux changements climatiques futurs dans les stratégies de RRC.
- Priorité 4.2. : Encourager une utilisation et une gestion durable des écosystèmes, notamment en améliorant l'aménagement du territoire et les activités de développement afin de réduire les risques et les facteurs de vulnérabilité;
- Priorité 4.3. : Promouvoir la sécurité alimentaire comme facteur important de la résilience des collectivités face aux aléas
- Priorité 4.4. : Promouvoir l'intégration de la réduction des risques de catastrophe dans le secteur de la santé
- Priorité 4.5. : Encourager la protection et l'amélioration des équipements collectifs et les infrastructures matérielles essentiels : écoles, dispensaires et hôpitaux, stations d'épuration des eaux, centrales électriques, voies de

communication et de transport, centres d'alerte et de gestion des opérations en cas de catastrophe.

Priorité 4.6. : Améliorer l'application des mécanismes de protection sociale afin d'aider les populations démunies, âgées ou handicapées et les autres groupes qui sont frappés par les catastrophes ;

Priorité 4.7. : Intégrer l'évaluation des risques de catastrophe dans les plans d'urbanisme, d'aménagement et de gestion des zones rurales, en particulier des zones de montagne et des plaines alluviales côtières

Axe stratégique 5 : Meilleure préparation à la réponse aux catastrophes

La préparation aux catastrophes est une des composantes essentielles du cycle de gestion des catastrophes. Une communauté vivant dans une zone sujette à des aléas et bien préparée, peut considérablement limiter les conséquences des catastrophes et les pertes qu'elles occasionnent.

La capacité opérationnelle de la CEEAC et de ses Etats membres sera renforcée à travers la formation des équipes d'intervention au niveau de la Sous région et des Etats, des experts dans le domaine des évaluations des risques, d'élaboration des plans de contingence et des plans d'intervention d'urgence, la formation des volontaires pour les opérations de secours dans chaque Etat.

Les gouvernements nationaux doivent mettre en place des structures de protections civiles et les doter en équipements spécialisés pour répondre aux catastrophes.

Les priorités de cet axe 5 se retrouvent étoffées dans le 'Plan d'action de préparation et de réponse aux catastrophes en Afrique centrale : 2012 – 2016' dit 'Plan d'Action de Yaoundé' qui complète la stratégie en se focalisant sur la priorité 5 du cadre de Hyogo. Ses priorités sont :

Priorité 5.1. : Mettre en place des mécanismes coordonnés dotés de plans d'intervention et de systèmes de communication harmonisés qui permettent à la Région Afrique Centrale de renforcer ses capacités et d'intervenir rapidement et efficacement lorsqu'un pays frappé par une catastrophe n'a pas les moyens d'y faire face seul ;

Priorité 5.2. : Favoriser l'échange d'informations et la coordination efficace entre les décideurs, les organismes en charge de la réponse aux catastrophes, de la réduction des risques et les institutions responsables des systèmes d'alerte rapide en vue d'une réponse plus adaptée et plus rapide aux situations d'urgence;

Priorité 5.3. : Encourager l'élaboration des plans et politiques de préparation aux catastrophes et d'intervention d'urgence à tous les niveaux en s'intéressant tout particulièrement aux zones et aux groupes les plus vulnérables ;

- Priorité 5.4. : Renforcer les capacités des intervenants en matière de préparation et réponse aux catastrophes par l'adoption d'outils communs, par la mise à jour des plans de réponse et d'organisation des secours et par un entraînement régulier à l'aide d'exercices de simulation
- Priorité 5.5. : Promouvoir la création de fonds d'urgence, là où cela est nécessaire et selon les besoins, afin de financer la préparation, les interventions en cas de catastrophe ainsi que les mesures de relèvement ;
- Priorité 5.6. : Encourager la mise en place, par les Etats des politiques de mobilisation des volontaires et de service civil définissant clairement les responsabilités pour leur formation, encadrement et leur fidélisation ;

TROISIEME PARTIE :

STRUCTURES ET MECANISMES DE SUIVI

5. Structures de mise en œuvre, financement et suivi

5.1. Structures institutionnelles de mise en œuvre

L'exécution de la présente stratégie n'entend aucunement faire entorse au cadre institutionnel établi. Toutes les structures et organisations sous-régionales ayant des rôles spécifiques à jouer dans le domaine de la Réduction des Risques de Catastrophes restent parties prenantes dans sa mise en œuvre selon une approche plurisectorielle.

Le Secrétariat général de la CEEAC, les Gouvernements des Etats membres, les autorités locales dans les collectivités, la Société civile et les Sociétés privées, les partenaires Internationaux de développement, les Agences spécialisées du Système des Nations Unies, les associations locales, la communauté scientifique et le secteur privé..., ont un rôle essentiel à jouer à tous les niveaux.

5.2. Financement de la stratégie

5.2.1. Sources de financement

La mise en œuvre de la présente Stratégie serait vaine sans ressources financières nécessaires à l'efficacité des opérations à mener. La création d'un Fonds pour la réduction des risques de catastrophes constituera la meilleure alternative pour combler cette importante lacune. Ce fonds permettra de susciter un attrait des donateurs ainsi que des autres partenaires dont les appuis seront indispensables à l'exécution des projets.

Au niveau des Etats et de la CEEAC, la promotion des partenariats avec le secteur privé, les organisations internationales et intergouvernementales pourra être un appoint important aux efforts de financement public.

5.2.2. Stratégies de mobilisation des ressources

Le Secrétariat général de la CEEAC, les États, dans la limite de leurs moyens financiers, et les autres organisations régionales et internationales, par des mécanismes de coordination multilatéraux, régionaux et bilatéraux appropriés, sont invités à mettre en place ou renforcer les mécanismes de mobilisation des ressources nécessaires afin d'appuyer la mise en œuvre de la présente Stratégie.

Ces différentes parties prenantes de la Stratégie pourront, à divers niveaux :

- ✓ Obtenir des organismes nationaux, régionaux et internationaux, y compris du Système des Nations Unies, de leur fournir les ressources et les moyens nécessaires ;

- ✓ Appuyer la présente Stratégie par des voies bilatérales et multilatérales, notamment grâce :
 - à des aides financières et techniques,
 - au transfert de nouvelles technologies à des conditions arrêtées d'un commun accord,
 - à des partenariats entre le secteur public et le secteur privé, et encourager la coopération Nord-Sud et Sud-Sud;
- ✓ Intégrer systématiquement des mesures appropriées de RRC dans les programmes multilatéraux et bilatéraux d'aide au développement, notamment dans ceux concernant la lutte contre la pauvreté, la gestion des ressources naturelles, le développement urbain et l'adaptation aux changements climatiques;

6. Mécanismes de suivi

6.1. Responsabilités

6.1.1. Au niveau des Gouvernements

Les Gouvernements assureront le suivi de la réalisation des objectifs et des résultats accomplis aux niveaux national et local et adresseront des rapports périodiques d'activités à la CEEAC à travers leurs points focaux nationaux. Pour ce faire, ils définiront un certain nombre d'indicateurs communs et de mécanismes de suivi harmonisés, conformément aux objectifs de la présente Stratégie.

6.1.2. Au niveau de la CEEAC

La CEEAC assurera le suivi de la réalisation des objectifs et des résultats accomplis aux niveaux sous-régional et publiera des rapports périodiques généraux sur l'état d'avancement des stratégies nationales sur la base des rapports périodiques annuels dressés par les Gouvernements, conformément aux orientations de la présente Stratégie.

L'exécution de la Stratégie exige la mise sur pied d'un système de mise en œuvre et de suivi pour chacun des axes stratégiques retenus. Ceci implique que les priorités retenues et prises en compte dans le Cadre d'Action se réalisent dans le temps et celles en souffrance soient revues périodiquement.

Le suivi de la stratégie à ce niveau vise :

- La surveillance des progrès réalisés dans le temps par les Etats;
- La collecte des données statistiques permettant d'analyser les facteurs qui déterminent ou font obstacles aux résultats ;
- La mise à la disposition des décideurs des informations collectées par les organes attitrés sur l'efficacité ou l'inadéquation des mesures prises et sur les actions correctives à opérer pour l'atteinte des objectifs.

L'évaluation de la stratégie à ce niveau vise :

- La comparaison des résultats obtenus aux objectifs initialement fixés
- Le dégagement des leçons nécessaires
- La proposition sans complaisance des mesures correctives qui s'imposent
- La contribution à l'amélioration de l'efficacité, de l'efficience et de l'impact des programmes

6.2. Indicateurs de suivi

La présente Stratégie Régionale pour la réduction des risques de catastrophes en Afrique Centrale est un instrument de renforcement et de rapprochement des dispositions pertinentes de la Stratégie Régionale Afrique au niveau de la CEEAC et de ses Etats membres. A ce titre, elle se place dans l'obligation de contribuer à la réalisation des objectifs et d'atteindre les résultats. En plus des plans d'actions spécifiques à chaque axe, les rapports de suivi devront faire ressortir les indicateurs des résultats et des impacts avec notamment :

- Indicateurs de Gouvernance
- Indicateurs pour l'identification, évaluation des risques et des systèmes d'alerte précoce
- Indicateurs de gestion des risques
- Indicateurs des capacités d'intervention et la gestion des situations d'urgence

6.3. Moyens de vérification

Les moyens ci-après seront utilisés pour la vérification des indicateurs :

- Les statistiques nationales
- Les rapports de la Banque Mondiale
- Les rapports de la Stratégie Internationales pour la Prévention des catastrophes
- Toutes autres données des sources internationales